

TIONS UNIES

ONSEIL
SECURITE



Distr.
GENERALE
S/3040
19 juin 1953
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CABLOGRAMME ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL, LE 19 JUIN 1953,
PAR LE CHEF D'ETAT-MAJOR DE L'ORGANISME CHARGE DE LA
SURVEILLANCE DE LA TREVE

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-après le texte d'une lettre que le Directeur général par intérim du Ministère des affaires étrangères d'Israël m'a adressée en date du 16 juin 1953, et que je vous prie de porter à la connaissance du Conseil de sécurité. Cette lettre a paru dans la presse le 19 juin avec l'autorisation du Ministère des affaires étrangères. En voici le texte :

"Je me réfère au rapport du 14 mai 1953 que vous avez communiqué au Secrétaire général des Nations Unies touchant les résultats de l'inspection effectuée dans la zone démilitarisée du Mont Scopus, du 28 au 30 avril 1953.

"2. Au paragraphe 3 de ce rapport, vous déclarez qu'aux termes de l'accord du 7 juillet 1948, la zone du Mont Scopus est divisée en trois secteurs, dont l'un comprendrait le village arabe d'Issawiya. Cependant, d'après le texte même de l'accord, la zone démilitarisée comprend "les zones suivantes : Hôpital Hadassah, Université hébraïque, Augusta Victoria, et le village arabe d'Issawiya". A l'exception d'Augusta Victoria, ainsi que toutes ces zones relevaient, au moment où l'accord a été conclu, des autorités israéliennes, et le village d'Issawiya faisait donc partie de ce que vous appelez le "secteur juif". Ce fait, qui est corroboré par un échange de correspondance entre le Gouvernement d'Israël et les représentants de l'Organisation des Nations Unies, n'a pas été contesté jusqu'à présent.

"3. Au moment de la signature de l'accord, le village était abandonné. Par la suite, les autorités israéliennes ont accepté que le village soit occupé par cent cinquante habitants au maximum. Il n'était pas question, à ce moment-là, de donner au mot "habitants" le sens entièrement différent de "familles", ni d'interpréter "cent cinquante" comme signifiant mille. C'est ce que confirment les instructions que le commandant Trieste a données en date du 14 octobre 1948 et aux termes desquelles "cent cinquante civils arabes non

armés sont autorisés à résider dans le village d'Issawiya". Rien ne permet de soutenir une interprétation qui s'écarterait du sens normal des mots. La présence de plus de cent cinquante habitants dans le village d'Issawiya démontre incontestablement que l'accord est violé.

"4. On peut s'étonner que des organismes des Nations Unies aient ouvert et dirigent un hôpital dans l'immeuble d'Augusta Victoria en violation flagrante des dispositions de l'accord du 7 juillet 1948, alors que rien n'a été fait pour obtenir la réouverture de l'hôpital Hadassah situé sur le Mont Scopus qui est expressément demandée aux termes de l'article VIII de la Convention d'armistice général. Tant que les dispositions de cet article n'auront pas été mises à exécution, tant que toutes les institutions culturelles et humanitaires du Mont Scopus n'auront pas repris leur activité normale, et tant que la liberté d'accès à ces institutions n'aura pas été assurée, le Gouvernement d'Israël ne peut accepter que les clauses de la Convention relative au Mont Scopus soient violées en ce qui concerne le secteur d'Augusta Victoria.

"En conséquence, j'ai été chargé de vous demander que soient prises les mesures nécessaires pour rétablir dans la zone du Mont Scopus la situation antérieure telle qu'elle est prévue par l'accord du 7 juillet 1948.

"Je vous prie de bien vouloir communiquer au Secrétaire général ces observations relatives à votre rapport.

"Veuillez agréer, etc..."

M.S. Comay,
Directeur général par intérim
du Ministère des affaires étrangères".

W.E. Riley,
Lieutenant général (du cadre de réserve
United States Marine Corps,
Chef d'état-major.

